

Sainte-Thérèse, le 1^{er} novembre 2016

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant les adresses suivantes : 2860 et 2872, boulevard Dagenais Ouest, lot 1 100 148, à Laval
V/Réf. : 26555

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 12 octobre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Ce sont :

1. Certificat d'autorisation du 5 octobre 2000, 2 pages
2. Autorisation du 11 juillet 2001, 2 pages
3. Rapport d'inspection du 8 février 2001, 3 pages
4. Rapport d'inspection du 14 septembre 2001, 3 pages
5. Rapport d'inspection du 1^{er} mars 2002, 2 pages

Vous noterez que des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Après vérification, nous vous confirmons que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document concernant l'autre adresse mentionnée dans l'objet.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (14 pages)

Laval, le 5 octobre 2000

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Les Encadrements Apollon inc.
2860 boulevard Dagenais ouest
Laval (Québec) H7P 1T1

N/Réf. : 7610-13-01-00842 10
130001848

Objet : Installation d'une cabine d'application de peinture ou de revêtement pour moulures en bois, utilisation d'un dépoussiéreur cyclonique extérieur existant et fabrication de toiles de peinture

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 27 juin 2000, reçue le 28 juin 2000 et complétée le 25 septembre 2000, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installation d'une cabine d'application de peinture ou de revêtement pour moulures en bois, utilisation d'un dépoussiéreur cyclonique extérieur existant et fabrication de toiles de peinture, au 2860 boulevard Dagenais ouest, à Laval, et plus précisément sur le lot 243-3 de la Paroisse de Sainte-Rose.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une cabine d'application de peinture ou de revêtement, datée du 27 juin 2000, signée par Costa Apokatanidis;
- Lettre au ministère de l'Environnement du Québec, datée du 17 août 2000, signée par Costa Apokatanidis, concernant l'installation de la cabine de peinture ;

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

- 2 -

N/Réf. : 7610-13-01-00842 10
130001848

Le 5 octobre 2000

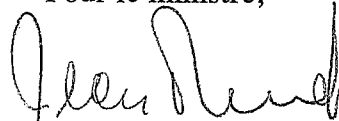
- Lettre au ministère de l'Environnement du Québec, datée du 21 septembre 2000, signée par Costa Apokatanidis, concernant un engagement à modifier le système actuel de dépoussiéreur ;
- Lettre au ministère de l'Environnement du Québec, datée du 22 septembre 2000, signée par Costa Apokatanidis, concernant le système de dépoussiéreur.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Jean Rivet

Directeur régional de Laval

JR/DC/dc

Laval, le 11 juillet 2001

AUTORISATION 48

Les Encadrements Apollon inc.
2860 boulevard Dagenais ouest
Laval (Québec) H7P 1T1

N/Réf. : 7610-13-01-00842 11
130002502

Objet : Installation d'un dépoussiéreur à sacs filtrants

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 21 avril 2001, reçue le 4 juillet 2001 et complétée le 4 juillet 2001, j'autorise, conformément à l'article 48 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installation d'un dépoussiéreur à sacs filtrants de marque CAM Ventilation, modèle cyclonique S196-2000, d'une capacité volumétrique de 27 184 m³/h. Les 82 sacs filtrants en polyester, offrant une surface filtrante totale de 198 m², sont nettoyés par un système de secouage mécanique initié par une minuterie. Ce dépoussiéreur est relié à des moulurières et à des scies à bois ;

Cet appareil ou équipement sera installé ou posé à l'emplacement décrit ci-après :

au 2860 boulevard Dagenais ouest, à Laval, et plus précisément sur le lot 1 100 148 du cadastre du Québec.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 21 avril 2001, signée par Costa Apokatanidis, concernant une demande d'autorisation pour l'installation d'un dépoussiéreur à sacs filtrants ;

AUTORISATION 48

- 2-

N/Réf. : 7610-13-01-00842 11
130002502

Le 11 juillet 2001

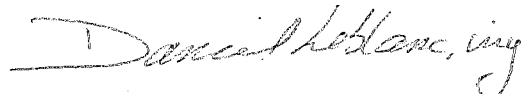
- Rapport technique concernant le régime d'opération du
dépoussiéreur à sacs filtrants, préparé par
art. 23-24 daté du 27 juin 2001, signé par
3 pages et
3 croquis.

En cas de divergence entre ces documents, l'information
contenue au document le plus récent prévaudra.

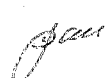
Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces
documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire
d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement
le cas échéant.

Pour le ministre,



GC/DC/dc

 Gérard Cusson
Directeur régional par intérim
de Laval

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE: P-7610-13-01-00842-03

DATE DE RÉDACTION: 01-02-15

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION: 01-02-08

. INSPECTEUR: **Hélène Frigon**

. LIEU INSPECTÉ: **Les Encadrements Apollon
2860 boul. Dagenais Ouest
Laval, P.Qué. H7P 1T1**

. PERSONNES RENCONTRÉES:

.NOM/FONCTION

M. Costa Apokatanidis, président

. TÉLÉPHONE:

(450) 625-2586

. PIÈCES ANNEXÉES: PHOTOS: 5

. BUT: Suivi du c.a. émis le 5 octobre 2000.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

L'entreprise compte 25 employés et fabrique des cadres en bois et des toiles pour tableau. Les caractéristiques de la salle de peinture correspondent à ce qui a été autorisé. La salle de peinture est utilisée environ 4 heures par jour 3 jours par semaine. Un volume d'environ 12 litres par jour de peinture est utilisé. Il y a 12 filtres en fibre de verre à la salle de peinture et ils sont changés au 2 à 4 semaines dépendant de l'état des filtres. Ils sont jetés aux déchets sanitaires lorsque secs. La cheminée a la hauteur minimale réglementaire de 5 mètres. L'entreprise génère des solvants usés qui sont entreposés en baril. Il est identifié et entreposé sur un plancher de béton sans drain à proximité. Lorsqu'il est plein, il est récupéré par 23-24 La dernière récupération date du 14 juillet 2000.

Le dépoussiéreur actuel ne respecte pas les normes d'émissions de poussières car les poussières s'accumulent au sol dans un rayon d'environ 3 mètres du point d'émission. La poussière au sol est ramassée régulièrement. La vidange des poussières se fait directement dans un camion à benne. Le camion était en train de récupérer les poussières lors de l'inspection. M. Costa a l'intention de changer le dépoussiéreur pour un neuf conforme à la réglementation. Une entente contractuelle est déjà signée avec la compagnie 23-24 Une copie de cette entente et des caractéristiques techniques est annexée au dossier. La compagnie attend le permis de la ville pour faire installer le nouveau dépoussiéreur.

3. CONCLUSION

L'utilisation du dépoussiéreur actuel est tolérée étant donné qu'il sera changé pour un neuf très bientôt (d'ici juin 2001) et que la poussière au sol est ramassée.

Aucune infraction

4. RECOMMANDATION

À l'été, retourner voir le nouveau dépoussiéreur, lorsque je serai dans le secteur.

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR: HÉLÈNE FRIGON Frison DATE:01-02-16

. VÉRIFIÉ PAR: ALAIN ROCHON Alain Rochon DATE:01-02-19.

. COMMENTAIRE DU VÉRIFICATEUR

D'accord, informer l'entreprise qu'elle devra obtenir une autorisation (art. 48) avant d'installer le système de dépoussiérage prévu. Une inspection pour être faite après l'installation.

CIDREQ :	
SAGIR :	
Demande :	13000554
Intervention :	Y13 003/3
Intervention :	
Lieu d'intervention :	X1300233

PHOTOS PRISES PAR: Hélène Frigon

PHOTO: 1
DATE: 01-02-08
Salle de peinture
qui a été
autorisée



PHOTO: 2
DATE: 01-02-08
Cheminée de
la salle de
peinture qui
a été autorisée.
Elle a la hauteur
réglementaire.
Dépoussiéreur
qui va être
changé sous peu.



PHOTO: 3
DATE: 01-02-08
Baril de
solvant usé.
recupéré par
2 à 3
fois par année.
La dernière
recupération
était le 17 juillet
2000.



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE: P-7610-13-01-00842-03

DATE DE RÉDACTION: 01-09-18

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION: 01-09-14

. INSPECTEUR: **Hélène Frigon**

. LIEU INSPECTÉ: **Les Encadrements Apollon**
2860 boul. Dagenais Ouest
Laval, P.Qué. H7P 1T1

. PERSONNES RENCONTRÉES:
. NOM/FONCTION
M. Costa Apokatanidis, président

TÉLÉPHONE:
(450) 625-2586

. PIÈCES ANNEXÉES: PHOTOS: 1

. BUT: Suivi du c.a. émis le 11 juillet 2001 concernant l'installation d'un nouveau dépoussiéreur et vérifier la gestion des MDR concernant le reste des opérations de l'usine.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

L'entreprise compte 25 employés et fabrique des cadres en bois et des toiles pour tableau. Les caractéristiques de la salle de peinture correspondent à ce qui a été autorisé. La salle de peinture est utilisée environ 4 heures par jour 3 jours par semaine. Un volume d'environ 12 litres par jour de peinture est utilisé. Il y a 12 filtres en fibre de verre à la salle de peinture et ils sont changés au 2 à 4 semaines dépendant de l'état des filtres. Ils sont jetés aux déchets sanitaires lorsque secs. La cheminée a la hauteur minimale réglementaire de 5 mètres. L'entreprise génère des solvants usés qui sont entreposés en baril. Il n'était pas identifié et entreposé sur un plancher de béton sans drain à proximité. M. Costa a communiqué avec 23-24 en ma présence pour qu'il leur envoie une étiquette pour le baril. Le baril était à demi plein et lorsqu'il est plein, il est récupéré par 23-24. Les deux dernières récupérations date du 14 juillet 2000 et du 20 avril 2001. Les factures ont été consultées.

Le dépoussiéreur actuel ne respecte pas les normes d'émissions de poussières car les poussières s'accumulent au sol dans un rayon d'environ 3 mètres du point d'émission. La poussière au sol est ramassée régulièrement. La vidange des poussières se fait directement dans un camion à benne. La poussière de bois est vendue à des fermiers. Le dépoussiéreur neuf faisant l'objet de l'autorisation sera installé en septembre 2001 par la compagnie (23-24). M. Costa a communiqué avec une représentante de cette entreprise en ma présence pour confirmer l'installation en septembre.

3. CONCLUSION

Le dépoussiéreur déjà autorisé sera installé en septembre 2001.

4. RECOMMANDATION

En octobre, retourner voir le nouveau dépoussiéreur, lorsque je serai dans le secteur.

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR: HÉLÈNE FRIGON Hélène Frigon DATE:01-09-18

. VÉRIFIÉ PAR: ALAIN ROCHON Alain Rochon DATE:01-09-20.

. COMMENTAIRE DU VÉRIFICATEUR

D'accord.

CIDREQ:	
SAGIR	
Demande:	200010259
Intervenant:	Y1300313
Intervention:	
Lieu d'intervention:	X1300233

PHOTOS PRISES PAR: Hélène Frigon

PHOTO: 1
DATE: 01-09-14
Salle de
peinture.



PHOTO: 2
DATE: 01-09-14
Dépoussiéreur
qui n'a pas
encore été
changé.



PHOTO: _____
DATE: _____



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE: P-7610-13-01-00842-03

DATE DE RÉDACTION: 02-03-13

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION: 02-03-01

. INSPECTEUR: **Hélène Frigon**

. LIEU INSPECTÉ: **Les Encadrements Apollon
2860 Boul. Dagenais Ouest
Laval, P. Qué. H7P 1T1**

. PERSONNES RENCONTRÉES:

.NOM/FONCTION

M. Costa Apokatanidis, président

TÉLÉPHONE:

(450) 625-2586

. PIÈCES ANNEXÉES: PHOTOS: 1

. BUT: Vérifier l'installation du nouveau dépoussiéreur suite à l'émission du c.a. du 11 juillet 2001.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

M. Costa m'informe que le nouveau dépoussiéreur a été installé au mois de novembre 2001 par la compagnie **23-24**. Celui-ci est conforme à ce qui a été autorisé. Pour M. Costa l'installation de ce nouveau dépoussiéreur ne change pas ses opérations internes. Il semble seulement que la consommation d'électricité a augmenté considérablement puisque le nouveau dépoussiéreur a 3 moteurs. L'air qui sort du dépoussiéreur est recyclé à l'intérieur. Le fabricant avait dit à M. Costa que l'air recyclé serait chaud, mais dans la pratique, ce n'est pas le cas. Il semble que l'air a amplement le temps de se refroidir avant de revenir à l'intérieur.

3. CONCLUSION

Aucune infraction à la réglementation.

4. RECOMMANDATION

Fermer le dossier.

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR: HÉLÈNE FRIGON

Hélène Frigon

DATE:02-03-13

. VÉRIFIÉ PAR: ALAIN ROCHON

Alain Rochon

DATE:02-03-15.

. COMMENTAIRE DU VÉRIFICATEUR

D'accord.

N/RÉFÉRENCE: 7610-13-01-00 842
IDENTIFICATION: *les Encadrements Apollo*
Laval (Québec)

PHOTOS PRISES PAR: Hélène Frigon

PHOTO: 1

DATE: 02-03-01

Nouveau dépoussiéreur qui est maintenant installé et fonctionnel.



PHOTO: _____

DATE: _____

NEGATIVES ALL THE WAY TO THE LEFT

REORDER: Indicate quantity above each negative.

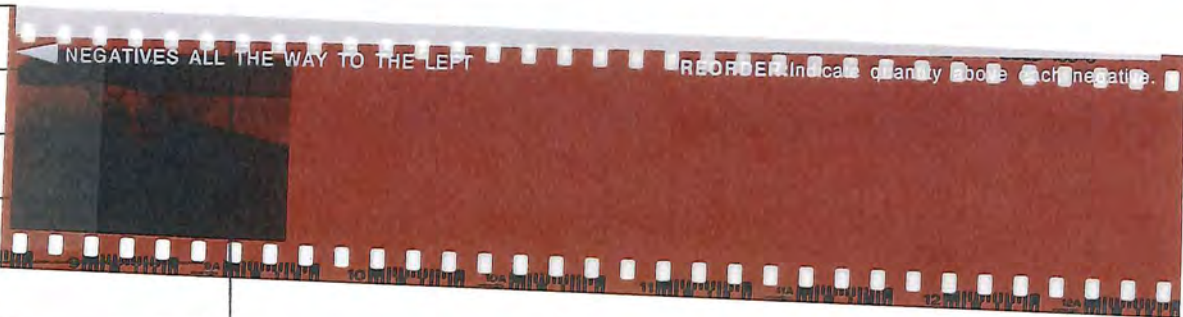


PHOTO: _____

DATE: _____